



GAB 44

LES AGRICULTEURS BIO
DE LOIRE-ATLANTIQUE

INTEGRER UN CHIEN DE PROTECTION DANS SON TROUPEAU



89%

taux de
satisfaction

Objectifs :

- Être capable de mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection
- Être capable de bien choisir son chien de protection et de réussir son introduction dans le troupeau
- Être capable de bien gérer son ou ses chiens de protection au quotidien
- Être capable d'apprécier la qualité d'un chien de protection

Programme :

- La place du chien de protection : quelles différences avec un chien de conduite ?
- Les comportements attendus d'un chien de protection : inspirer la confiance au troupeau et le respecter, présenter un attachement fort au troupeau, respecter l'humain et être dissuasif envers les intrus
- Le choix du chiot
- L'introduction et les premiers mois du chiot en bergerie
- La première sortie du chiot au pâturage
- La gestion de son ou ses chiens de protection au quotidien
- L'appréciation du niveau de qualité des différents paramètres de la protection d'un chien



Intervenante :

Béatrice REYNAUD, éleveuse et formatrice sur la gestion des chiens de protection de troupeau (réseau IDELE)

Modalités pédagogiques :

- Echanges dynamiques
- Apports théoriques
- Visites de ferme
- « lecture » de chiens
- Supports de formation adaptés et distribués aux stagiaires

Evaluation :

bilan oral, enquête de satisfaction, évaluation des acquis

Validation de la formation :

une attestation de présence est délivrée 1 mois max après la fin de la formation

INFOS PRATIQUES :

Durée : 2 jours - 2ème semestre 2024

Lieu : Fermes des participants

Public : éleveur.euses (ovins, caprins, bovins, porcs, volailles...) bio / aucun pré-requis

INSCRIPTION : formation@gab44.org - 02 40 79 46 57

Il est conseillé aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) de nous contacter avant toute inscription car nos formations comportent très fréquemment des séquences sur le terrain qui peuvent être inaccessibles en fonction du handicap



Des engagements certifiés pour la Formation des entrepreneurs du vivant :

- Des formations construites à partir du recueil et de l'analyse des besoins des agriculteurs
- Une offre de formation facilement accessible aux professionnels
- Des méthodes de formation adaptées aux attentes des stagiaires assurées par des formateurs et des intervenants compétents et pédagogues
- Une évaluation systématique auprès des stagiaires de la satisfaction et des acquis
- Un respect des procédures du financeur

WWW.QUALICERT.FR

Le référentiel de certification de services peut-être obtenu ou consulté auprès de : SGS ICS - 29, rue Aristide Briand - 94 111 Arcueil Cedex - www.fr.sgs.com/certification